Activité1

Description du processus

Le processus opérationnel d'un radar automatique peut être décomposé en plusieurs phases distinctes :

- 1. **Détection de la vitesse :** Le radar émet des ondes radio et analyse les ondes réfléchies par les véhicules pour déterminer leur vitesse.
- 2. **Comparaison à la vitesse limite :** La vitesse mesurée est ensuite comparée à la limite de vitesse autorisée dans la zone.
- 3. **Prise de décision :** Si la vitesse dépasse la limite autorisée, le radar prend une photo du véhicule et enregistre l'infraction.
- 4. **Traitement de l'infraction :** La photo et les informations liées à l'infraction sont transmises à un centre de traitement.

Les états de l'information traversent différentes phases :

- 1. **En attente de traitement :** Les données sont collectées par le radar et temporisées en mémoire tampon.
- 2. **En cours de traitement :** Les informations sont analysées et comparées à la limite de vitesse autorisée.
- 3. **Infraction détectée :** Les données sont transmises au centre de traitement pour l'identification du propriétaire du véhicule.
- 4. **Sanction envoyée :** Le propriétaire du véhicule reçoit une amende.